

**Politique de commotion cérébrale**

L’Ontario Senior Games Association (OSGA) prend le bien-être et la santé de tous ses participants au sérieux pour assurer un environnement de jeu sécuritaire et la prévention de blessures.

Une commotion cérébrale est le plus courant type de traumatisme crânien. « Tout choc à la tête, au visage ou au cou peut provoquer une commotion cérébrale. Un choc sur le reste du corps peut également provoquer une commotion cérébrale si la force de l’impact est telle que le cerveau bouge à l’intérieur du crâne. Une commotion cérébrale peut arriver à n’importe qui, n’importe où ».[[1]](#footnote-1)

Il est essentiel que la personne qui croit avoir subi une commotion soit immédiatement examiné par un médecin ou infirmier praticien.

L’OSGA a un rôle à jouer pour assurer la sécurité des gens participant à des activités physiques ainsi qu’à encourager et motiver les participants d’être responsables de leur sécurité et de la sécurité d’autrui. L’OSGA appuie l’utilisation appropriée de l’équipement, selon le sport, et qu’il sera utilisé de façon à aider à prévenir les commotions ou toute autre blessure pour tous les participants.

L’OSGA s’engage à agir conformément à la *Loi Rowan : sécurité en matière de commotions cérébrales* concernant les protocoles et la gestion de commotions cérébrales soupçonnées ou diagnostiquées.

Date d’approbation : 24 avril 2018 | Mis à jour : janvier 2020

1. https://www.ontario.ca/fr/page/loi-rowan-securite-en-matiere-de-commotions-cerebrales [↑](#footnote-ref-1)